



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses****Cinquante-quatrième session**

Genève, 26 novembre-4 décembre 2018

Point 7 d) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives au Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques
(SGH) : utilisation du Manuel d'épreuves et de critères
dans le contexte du SGH****Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques****Trente-sixième session**

Genève, 5-7 décembre 2018

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**Critères de classification et communication des
dangers y relatifs : travaux du Sous-Comité d'experts
du transport des marchandises dangereuses
sur des questions intéressant le Sous-Comité SGH****Utilisation du Manuel d'épreuves et de critères
dans le contexte du SGH****Communication du Président du Groupe de travail des explosifs
relevant du Sous-Comité d'experts du transport des marchandises
dangereuses (Sous-Comité TMD) au nom du Groupe de travail***

1. Le présent document contient le projet de liste d'amendements à la troisième partie, sections 30 à 37 et sous-sections 38.1 et 38.2 de la sixième édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères, y compris son Amendement 1, pour tenir compte de son utilisation dans le contexte du SGH, aux fins d'examen par les deux Sous-Comités.
2. Pour des raisons pratiques, le texte de la troisième partie du Manuel d'épreuves et de critères avec suivi des propositions de modification fait l'objet du document INF.4, qui est en anglais seulement.

* Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période biennale 2017-2018, approuvé par le Comité à sa huitième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/100, par. 98, et ST/SG/AC.10/44, par. 14).



Table des matières générale

TROISIEME PARTIE : Titre :

Remplacer « AUX CLASSE 2, CLASSE 3, CLASSE 4, DIVISION 5.1, CLASSE 8 ET CLASSE 9 » par « À DIFFÉRENTES CLASSES DE DANGER ».

Corps du texte :

- 31. Supprimer « DE LA CLASSE 2 ».
- 32. Supprimer « DE LA CLASSE 3 ».
- 33. Remplacer « À LA CLASSE 4 » par « AUX MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES, AUX EXPLOSIFS DÉSENSIBILISÉS SOLIDES, AUX MATIÈRES SPONTANÉMENT INFLAMMABLES ET AUX MATIÈRES, QUI, AU CONTACT DE L'EAU, ÉMETTENT DES GAZ INFLAMMABLES ».
- 33.2 Supprimer. L'ancienne section 33.2.1 devient la section 33.2 et les renvois sont modifiés en conséquence.
- 33.2.2 Supprimer.
- 33.2.3 Supprimer « DE LA DIVISION 4.1 ». Cette section devient la section 3.3 et les renvois sont modifiés en conséquence.
- 33.3 Supprimer.
- 33.3.1 Ajouter « (MATIÈRES PYROPHORIQUES ET AUTO-ÉCHAUFFANTES) » à la fin ; cette section devient la section 33.4 et les renvois sont modifiés en conséquence.
- 33.4 Supprimer. La section 33.4.1 devient la section 33.5 et les renvois sont modifiés en conséquence.
- 34. Supprimer « DE LA DIVISION 5.1 ».
- 36. Supprimer « pour les procédures de classement, les méthodes d'épreuve et les critères relatifs à la classe 7 ».
- 37. Remplacer « DE LA CLASSE 8 » par « CORROSIVES POUR LES MÉTAUX ».
- 37.4.1.1 Supprimer « de la classe 8, groupe d'emballage III ».
- 38. Ajouter « RELATIFS AUX MATIÈRES ET OBJETS DE TRANSPORT DE » avant « LA CLASSE 9 ».

Section 30

- 30.1.1
 - a) Après « Manuel », remplacer « et » par une virgule et à la fin de l'alinéa, ajouter « et chapitre 2.3 du SGH » avant de refermer la parenthèse.
 - b) Supprimer « de la classe 3 », après « Manuel », remplacer « et » par une virgule et à la fin de l'alinéa, ajouter « et les chapitres 2.6 et 2.17 du SGH » avant de refermer la parenthèse.
 - c) Supprimer « de la division 4.1 », après « Manuel », remplacer « et » par une virgule et à la fin de l'alinéa, ajouter « et les chapitres 2.7 et 2.17 du SGH » avant de refermer la parenthèse.
 - d) Supprimer « de la division 4.2 », après « Manuel », remplacer « et » par une virgule et à la fin de l'alinéa, ajouter « et les chapitres 2.9, 2.10 et 2.11 du SGH » avant de refermer la parenthèse.

- e) Supprimer « de la division 4.3 », après « Manuel », remplacer « et » par une virgule et à la fin de l'alinéa, ajouter « et le chapitre 2.12 du SGH » avant de refermer la parenthèse.
- f) Supprimer « de la division 5.1 », après « Manuel », remplacer « et » par une virgule et à la fin de l'alinéa, ajouter « et les chapitres 2.13 et 2.14 du SGH » avant de refermer la parenthèse.
- g) Remplacer « propriétés corrosives de la classe 8 » par « matières corrosives », après « Manuel », remplacer « et » par une virgule et à la fin de l'alinéa, ajouter « et le chapitre 2.16 du SGH » avant de refermer la parenthèse.
- h) Supprimer « de la classe 9 » et ajouter « et la section 39 » après « la sous-section 38.2 ».
- i) Sans objet en français
- 30.1.2 Supprimer la première phrase. Modifier le début de la seconde phrase comme suit : « La section 36 est réservée, ... » et supprimer « concernant les classes 6 et 7 respectivement » à la fin de la phrase.
- 30.2 Modifier la fin de la première phrase comme suit : « ... entreprise sur toute nouvelle matière ou objet. ».
- Section 31** Modifier la fin du titre comme suit : « ... CONCERNANT L'INFLAMMABILITÉ DES AÉROSOLS ».
- 31.1.1 Dans la première phrase, supprimer « inflammables » après « aérosols » et ajouter après ce mot : « soit en matières inflammables (division 2.1/catégorie 1 ou 2) soit en matières ininflammables (division 2.2/catégorie 3) ».
- Dans la seconde phrase, ajouter « et au chapitre 2.3 du SGH, » après « Règlement type, ».
- 31.1.2 Remplacer « le danger relatif que représentent les aérosols inflammables » par « les dangers d'inflammabilité des aérosols ».
- 31.1.3 Dans la définition des « aérosols ou générateurs d'aérosols », supprimer « répondant aux prescriptions de la section 6.2.4 du Règlement type, » au début de la phrase et ajouter à la fin de la phrase « (aux fins de transport les récipients doivent satisfaire aux prescriptions de la section 6.2.4 du Règlement type) ».
- NOTA 2 : après « Règlement type », ajouter « et à la section 2.7.1 du SGH » et supprimer « de la division 4.1 ».
- 31.2.1 Dans la première phrase, supprimer « présentés au transport » et remplacer la virgule par un point après « Règlement type ». Ajouter une nouvelle seconde phrase ainsi libellée : « Les aérosols destinés à la distribution et à l'utilisation sont soumis aux critères de classement définis à la section 2.3.2 du SGH. ». Dans le reste de la première phrase, supprimer « et, » et ajouter « l'inflammabilité » après « les aérosols ». Supprimer la dernière phrase.
- NOTA : supprimer « générateurs d' » et ajouter « (Catégorie 1) » à la fin du NOTA.
- 31.3.1 Dans la première phrase, ajouter « non inflammables, » entre « comme » et « inflammables ».
- a) Ajouter « (division 2.1/catégorie 1) » entre « inflammable » et « s'il », ajouter (:) après « si » et transformer le reste de la phrase en alinéa i) [Les modifications suivantes sont sans objet en français]. Ajouter un nouvel alinéa ainsi libellé :
- « ii) S'il satisfait aux critères d'inflammabilité extrême du 31.3.2 pour les aérosols vaporisés ou du 31.3.4 pour les mousses d'aérosols ; et » ;
- b) Ajouter « (division 2.1/catégorie 2) » entre « inflammables » et « si » ;
- c) Sans objet.

- 31.3.2 Dans la première phrase, [modifications sans objet en français], ajouter « (voir section 31.4 du présent manuel) » après « inflammation à distance » et supprimer la fin de la sous-section.
- 31.3.4 Supprimer les alinéas a) et b).
- 31.3.5 Remplacer « critères » par « procédures » et « résumés » par « résumées ».
- 31.4.4.2 Dans la première phrase, supprimer « comme inflammables, extrêmement inflammables ou ininflammables », et ajouter le tableau ci-dessous après « suivants : » :

Critères	Règlement type Division	SGH Catégorie
L'inflammation se produit à une distance de 75 cm au minimum, quelle que soit la chaleur de combustion	2.1	1
L'inflammation se produit à une distance inférieure à 75 cm avec une chaleur chimique de combustion égale ou supérieure à 20 kJ/g	2.1	2
L'inflammation se produit à une distance égale ou supérieure à 15 cm mais inférieure à 75 cm, avec une chaleur chimique de combustion inférieure à 20 kJ/g	2.1	2
Aucune inflammation ne se produit pendant l'épreuve d'inflammation à distance et la chaleur chimique de combustion est inférieure à 20 kJ/g	Effectuer l'épreuve d'inflammation dans un espace clos défini à la section 31.5	

Supprimer les alinéas a) à d).

- 31.5.4.4 Au début de la première phrase, remplacer « Un aérosol » par « Les aérosols vaporisés » et après « du présent manuel) » remplacer le reste de la sous-section par « sont classés conformément aux critères suivants : » :

Critères	Règlement type Division	SGH Catégorie
L'équivalent temps est inférieur ou égal à 300s/m ³ ou la densité de la déflagration est inférieure ou égale à 300 g/m ³	2.1	2
L'équivalent temps est supérieur à 300 s/m ³ et la densité de la déflagration est supérieure à 300 g/m ³	2.2	3

- 31.6.4.2 Modifier comme suit : « Les mousses d'aérosols doivent être classées conformément aux critères ci-dessous » :

Critères	Règlement type Division	SGH Catégorie
La hauteur de flamme est égale ou supérieure à 20 cm et la durée de flamme est égale à 2 s ou plus	2.1	1
La hauteur de la flamme est égale ou supérieure à 4 cm et la durée de flamme est égale ou supérieure à 7 s	2.1	1
La hauteur de la flamme est égale ou supérieure à 4 cm et la durée de flamme est égale ou supérieure à 2 s	2.1	2
La hauteur de la flamme est inférieure ou égale à 4 cm et la durée de flamme est inférieure ou égale à 2 s (le cas échéant)	2.2	3

Section 32 Supprimer « DE LA CLASSE 3 » dans le titre.

- 32.1 Dans la première phrase, remplacer « de la classe 3 (voir le chapitre 2.3 du Règlement type) » par « (classe 3/catégories 1 à 4) ». Dans la seconde phrase, après « Règlement type », ajouter « et au chapitre 2.6 du SGH ». Ajouter une troisième phrase ainsi libellée : « Le NOTA 2 du paragraphe 2.1.2.2 du SGH devrait aussi être pris en considération. »

- 32.2.2 Dans la première phrase, correction sans objet en français. Modifier la seconde phrase comme suit : « ... supérieure à 35 °C sans dépasser 60 °C peuvent être considérés comme ininflammables à certaines fins (par exemple aux fins de transport) s'ils n'entretiennent pas la combustion (c'est-à-dire s'ils ont obtenu un résultat négatif à l'épreuve de combustion entretenue L.2 définie à la sous-section 32.5.2 du présent Manuel). ».
- 32.2.3 Dans la première phrase, après « par leur nom », ajouter « dans la liste des marchandises dangereuses du », supprimer les parenthèses et supprimer « dans cette classe ».
- Dans la troisième phrase, après « ... en creuset ouvert soient », remplacer « présentés au transport en tant que produits commerciaux » par « classés comme matières liquides inflammables "génériques" ou "non dénommés ailleurs" ».
- Dans la quatrième phrase, après « groupe d'emballage III », ajouter « /catégorie 3 » et après « groupe d'emballage II », ajouter « /catégorie 2 ».
- 32.2.4 Dans la seconde phrase, supprimer « des matières ».
- 32.2.5 Supprimer « aux fins du Règlement type » et remplacer « s'ils ont satisfait » par « s'ils n'ont pas satisfait ».
- 32.3.1.1 Sans objet en français.
- 32.3.1.2 Supprimer « le groupe d'emballage est celui qu'indique le tableau 32.1 ».
- 32.3.1.3 Dans la première phrase remplacer « le groupe indiqué » par « le groupe d'emballage » (deux fois). Dans la troisième phrase, modification sans objet en français.

Tableau 32.1 Remplacer par le tableau et le NOTA ci-dessous :

Critères	Règlement type Groupe d'emballage	SGH Catégorie
Point d'éclair <23 °C et point initial d'ébullition ≤35° C	I	1
Point d'éclair <23 °C et point initial d'ébullition >35° C	II	2
Point d'éclair ≥ 23 °C et ≤60 °C et point initial d'ébullition >35 °C	III	3
Point d'éclair >60 °C et ≤93 °C	Sans objet	4

NOTA : Le critère du point initial d'ébullition >35 °C pour le groupe d'emballage III/catégorie 3 n'est actuellement pas utilisé dans le SGH.

- 32.3.2.1 Dans la première phrase, supprimer « ONU », après « matières désensibilisées », ajouter « en tant que liquides inflammables » et après « Règlement type », ajouter « et le NOTA 2 au paragraphe 2.1.1 du SGH ». Dans la seconde phrase, modification sans objet en français.
- 32.3.2.2 Supprimer l'actuel paragraphe 32.3.2.2. Les deux paragraphes suivants deviennent respectivement les paragraphes 32.3.2.2 et 32.3.2.3.

Nouveau paragraphe 32.3.2.2

Dans la première phrase remplacer « est affecté à la classe I » par « satisfait aux critères de classement en tant que matière explosible », [la deuxième modification est sans objet en français] remplacer « d'une autre classe ou division » par « d'une autre classe de danger », supprimer « ou division » juste avant « à la concentration la plus élevée » et, à la fin de la phrase, remplacer « classe 1 » par « la classe des matières explosibles ». Dans la seconde phrase, après « non dangereuses », ajouter « à certaines fins réglementaires (par exemple aux fins de transport) » et dans la parenthèse, remplacer « 2.1.3.5.3 » par « 2.1.3.6.3 ».

Nouveau paragraphe 32.3.2.3

Supprimer « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques », supprimer les parenthèses autour de « SGH » et remplacer « abordée » par « présentée ».

32.4.1 Modifier comme suit : « Épreuves pour liquides inflammables non visqueux ».

32.4.2 Modifier comme suit : « Épreuves pour matières visqueuses inflammables... ».

32.4.2.1 Dans la première phrase, après « matières », ajouter « liquides » et avant « compte tenu », ajouter « comme indiqué à la sous-section 2.3.2.2 du Règlement type ».

32.4.2.2 Supprimer « par la méthode ISO correspondant à la ».

32.5.1.1 À la fin du paragraphe, supprimer « ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C ».

32.5.1.4 À la fin du paragraphe, remplacer « 32.3.1.6 et 32.3.1.7 » par « le paragraphe 2.3.2.2 du Règlement type) ou ne pas être visée par le Règlement type (voir par. 2.3.2.5 du Règlement type) ».

32.5.2.2.1 Cinquième phrase : supprimer au début « La figure 32.5.2.1 montre un appareil correspondant à cette description et » et ajouter à la fin « Les figures 32.5.2.1 et 32.5.2.2 donnent un schéma succinct de l'appareil correspondant à cette description ».

Section 33 Dans le titre, remplacer « À LA CLASSE 4 » par « AUX MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES, AUX EXPLOSIFS DÉSENSIBILISÉS, AUX MATIÈRES SPONTANÉMENT INFLAMMABLES ET AUX MATIÈRES QUI, AU CONTACT DE L'EAU, ÉMETTENT DES GAZ INFLAMMABLES ».

33.1 À la fin du paragraphe, remplacer « les matières et objets de la classe 4 (sauf les matières autoréactives de la division 4.1 – voir la deuxième partie du Manuel) » par « les matières solides inflammables, les explosifs désensibilisés, les matières spontanément inflammables et les matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables ».

33.2 Remplacer « Division 4.1 » par « matières solides inflammables et matières solides désensibilisées ».

33.2.1.1.1 Dans la première phrase, supprimer « de la division 4.1 » et ajouter « et le chapitre 2.7 du SGH » après « Règlement type ». Dans la seconde phrase, ajouter « et le paragraphe 2.7.2 du SGH » après « Règlement type » et supprimer « du présent Manuel » à la fin de la phrase.

33.2.1.1.2 À la fin du paragraphe, remplacer « la division 4.1 » par « la classe des matières solides inflammables ».

33.2.1.1.3 Supprimer « et dans le Règlement type » et « en vue de leur transport ».

33.2.1.2.1 Dans la première phrase, supprimer « présentés au transport », remplacer « soumis aux épreuves de classement énoncées » par « classés conformément aux critères énoncés » et ajouter « et au paragraphe 2.7.2, » après « Règlement type ». Dans la deuxième phrase, supprimer « ou objets ». Supprimer la troisième phrase.

33.2.1.3 Supprimer « facilement ».

33.2.1.3.2 À la fin de la deuxième phrase, supprimer « appartenant à la division 4.1 ». Dans la quatrième phrase, supprimer « facilement », supprimer « de la division 4.1 » et remplacer « groupe d'emballage II ou III » par « groupe d'emballage II/catégorie 1 ou groupe d'emballage III/catégorie 2 ».

Fig. 33.2.1.3 Dans le titre, remplacer « POUR L'AFFECTATION DES MATIÈRES SOLIDES FACILEMENT INFLAMMABLES » par « POUR LA

CLASSIFICATION DES MATIÈRES INFLAMMABLES » et supprimer « à la division 4.1 ».

- 33.2.1.4 Supprimer « facilement ».
- 33.2.1.4.4.1 Dans la première phrase, remplacer « dans la division 4.1 » par « comme matière solide ».
- 33.2.1.4.4.2 Après « groupe d'emballage II », ajouter « /catégorie 1 » (deux fois).
- 33.2.1.4.4.3 Après « groupe d'emballage III », ajouter « /catégorie 2 » (deux fois).
- 33.2.1.4.5 Dans la colonne « Résultat », remplacer « 4.1 » par « matière solide inflammable » (trois fois).
- 33.2.3.1 Dans la première phrase, supprimer « ONU », après « des matières explosibles sensibilisées », ajouter « en tant que matières solides inflammables » et à la fin de la phrase, après « Règlement type », ajouter « et le NOTA 2 du paragraphe 2.1.1.1 du SGH ». Seconde phrase, modifications sans objet en français.
- 33.2.3.2 Supprimer ce paragraphe et le transformer en deux nouveaux paragraphes, le 33.2.3.2 et le 33.2.3.3.

Nouveau paragraphe 33.3.3.2

Dans la première phrase, remplacer « est affectée à la classe 1 » par « remplit les critères de classement en tant que matière explosible », remplacer « qui l'exempte de la classe 1 » par « qui l'exempte de cette classe », remplacer « d'une autre classe ou division » par « d'une autre classe de danger », supprimer « ou division » juste avant « à la concentration la plus élevée » et, à la fin de la phrase, remplacer « classe 1 » par « la classe des matières explosibles ». Dans la seconde phrase, après « non dangereuses », ajouter « à certaines fins réglementaires (par exemple aux fins de transport) » et dans la parenthèse, remplacer « paragraphe 2.1.3.5.3 » par « paragraphe 2.1.3.6.3 ».

Nouveau paragraphe 33.3.3.3

Supprimer « le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques », supprimer les parenthèses autour de « SGH » et remplacer « abordée » par « présentée ».

- 33.3 Remplacer « division 4.2 » par « matières pyrophoriques et auto-échauffantes ».
- 33.3.1.1.1 Dans la première phrase, supprimer « ONU », remplacer « de la division 4.2 » par « c'est-à-dire les matières liquides et solides pyrophoriques et les matières auto-échauffantes » et après « Règlement type », ajouter « et les chapitres 2.9, 2.10 et 2.11 du SGH ». Dans la deuxième phrase, remplacer « aux sous-sections 2.4.3.2 et 2.4.3.3 du Règlement type » par « aux sous-sections indiquées ci-dessus » et supprimer « du présent Manuel » à la fin de la phrase.
- 33.3.1.1.2 Alinéa a) : modifier le début comme suit : « Les nouveaux produits présentés » par « Les nouvelles matières présentées » et après « Règlement type », ajouter « et aux chapitres 2.9, 2.10 et 2.11 du SGH ». Supprimer la seconde phrase.
Alinéa b) sans objet en français.
- 33.3.1.1.3 Supprimer « en vue de leur transport ».
- 33.3.1.2.1 Au début de la première phrase, remplacer « Les nouveaux produits présentés » par « Les nouvelles matières présentées » et après « Règlement type », ajouter « et aux chapitres 2.9, 2.10 et 2.11 du SGH ». Supprimer la seconde phrase.
- 33.3.1.3 Supprimer « pour les matières sujettes à l'inflammation spontanée ».
- 33.3.1.3.1 Dans la deuxième phrase, supprimer « du présent Manuel ». Dans la troisième phrase, supprimer « de la division 4.2 ». Dans la quatrième phrase, après « groupe d'emballage I », ajouter « /catégorie 1 ».

- 33.3.1.3.2 Dans la troisième phrase, supprimer « du présent Manuel ». Dans la quatrième phrase supprimer « de la division 4.2 ». Dans la cinquième phrase, après « groupe d'emballage I », ajouter « /catégorie 1 ».
- 33.3.1.3.3.1 À la fin de la quatrième phrase, remplacer « affectées à la division 4.2 » par « classées comme matières auto-échauffantes ». Dans la cinquième phrase, supprimer « à la division 4.2 » et remplacer « groupe d'emballage II » par « au groupe d'emballage II/catégorie 1 ». Dans la dernière phrase, supprimer « du présent Manuel ».
- 33.3.1.3.3.2 À la fin du paragraphe, supprimer « de la division 4.2 ».
- 33.3.1.3.3.3 À la fin du paragraphe, ajouter « /catégorie 1 ».
- 33.3.1.3.3.4 Dans les alinéas a) et b), remplacer « transportée » par « contenue ». Dans la dernière phrase, supprimer « de la division 4.2 » (deux fois) et ajouter « /catégorie 2 » après « groupe d'emballage III ».
- 33.3.1.3.3.5 Supprimer.
- Figure 33.3.1.3.3.1
- Dans la note, remplacer « affectées à la division 4.2 » par « classées en tant que matières auto-échauffantes ».
- 33.3.1.4.4 À la fin de la phrase, après « elle est classée », ajouter « comme matière solide pyrophorique » et remplacer « dans la division 4.2 » par « dans le groupe d'emballage I/catégorie 1 ».
- 33.3.1.4.5 Dans la colonne « Résultat », remplacer « dans le groupe d'emballage I de la division 4.2 » par « comme matière solide pyrophorique » (trois fois).
- 33.3.1.5.4 À la fin de la phrase, après « elle est classée », ajouter « comme matière liquide pyrophorique de » et remplacer « dans la division 4.2 » par « dans le groupe d'emballage I/catégorie 1 ».
- 33.3.1.5.5 Dans la colonne « Résultat », remplacer « Pas 4.2 » par « Pas matière liquide pyrophorique » (deux fois) et « 4.2 » par « matière liquide pyrophorique » (quatre fois).
- 33.3.1.6.3 Dans l'avant-dernière phrase, qui commence par « Si un résultat positif... », ajouter « /catégorie 1 » après « groupe d'emballage II ». Dans les alinéas a) et b), remplacer « transportée » par « contenue ».
- 33.3.1.6.4.2 Au début du paragraphe, remplacer « dans la division 4.2 » par « comme matière auto-échauffante ». Dans les alinéas b) et c), remplacer « transportée » par « contenue ».
- 33.3.1.6.4.3 Après « groupe d'emballage II », ajouter « /catégorie 1 ».
- 33.3.1.6.4.4 Après « groupe d'emballage III », ajouter « /catégorie 2 ». Dans les alinéas a) et b), remplacer « transportée » par « contenue ».
- 33.3.1.6.5 Dans la colonne « Résultat », remplacer « pas 4.2 » par « pas auto-échauffante », « groupe d'emballage II de la division 4.2 » par « matière auto-échauffante, groupe d'emballage II/catégorie 1 » et « groupe d'emballage III de la division 4.2 » par « matière auto-échauffante, groupe d'emballage III/catégorie 2 ». La note s'applique à ces trois dernières entrées.
- 33.4.1.1.1 Dans la première phrase, supprimer « ONU » et « de la division 4.3 », et après « Règlement type », ajouter « et le chapitre 2.12 du SGH ». Dans la seconde phrase, remplacer « les sous-sections 2.4.4.2 et 2.4.4.3 du Règlement type » par « les sous-sections indiquées ci-dessus » et supprimer « du présent Manuel » à la fin de la phrase.
- 33.4.1.1.3 À la fin du paragraphe, supprimer « en vue de leur transport ».
- 33.4.1.2.1 Au début de la première phrase, remplacer « Les nouveaux produits présentés au transport » par « Les nouvelles matières » et après « Règlement type », ajouter « et au chapitre 2.12 du SGH ». Supprimer la seconde phrase.

- 33.4.1.3.1 À la fin de la troisième phrase, remplacer « affectée à la division 4.3 » par « classée comme matière qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables ». [Deuxième modification : sans objet en français]. Dans la dernière phrase, supprimer « de la division 4.3 » et ajouter « /catégorie 1, 2 ou 3 » après « groupe d'emballage I, II ou III ».
- 33.4.1.4.3.5 Dans l'avant-dernière phrase, après « groupe d'emballage », ajouter « /catégorie » et remplacer « la division 4.3 » par « cette classe de danger ».
- 33.4.1.4.4.1 Remplacer « la division 4.3 » par « cette classe de danger ».
- 33.4.1.4.4.2 Après « groupe d'emballage I », ajouter « /catégorie 1 ».
- 33.4.1.4.4.3 Au début du paragraphe, après « groupe d'emballage II », ajouter « /catégorie 2 » et à la fin du paragraphe, après « groupe d'emballage I », ajouter « /catégorie 1 ».
- 33.4.1.4.4.4 Au début du paragraphe, après « groupe d'emballage III », ajouter « /catégorie 3 » et à la fin du paragraphe, après « groupes I ou II », ajouter « /catégories 1 ou 2 ».
- 33.4.1.4.5 Dans la colonne « Résultat », remplacer « Pas 4.3 » par « Non affectée à cette classe de danger ».
- Section 34** Dans le titre, remplacer « MATIÈRES COMBURANTES DE LA DIVISION 5.1 » par « MATIÈRES SOLIDES ET LIQUIDES COMBURANTES ».
- 34.1.1 Dans la première phrase, supprimer « ONU », remplacer « matières comburantes de la division 5.1 » par « matières solides et liquides comburantes » et après « Règlement type », ajouter « et les chapitres 2.13 et 2.14 du SGH ». Dans la seconde phrase, remplacer « aux 2.5.2.2 et 2.5.2.3 du Règlement type et » par « aux chapitres indiqués ci-dessus » et supprimer « du présent Manuel ».
- 34.2.1 Dans la première phrase, remplacer « Les nouveaux produits présentés au transport » par « Les nouvelles matières présentées au transport » et remplacer « soumis aux épreuves de classement énoncées aux 2.5.2.2.1 et 2.5.2.2.2 ou 2.5.2.3.1 et 2.5.2.3.2 du Règlement type » par « classées conformément aux critères ». Supprimer la troisième phrase.
- 34.3 Dans la première phrase, supprimer « décrites dans le présent document », remplacer « matières » par « matières solides et liquides », supprimer « en vue de leur transport » et remplacer « l'autorité compétente » par « l'autorité de classification ».
- 34.3.1 [Première modification sans objet en français]. Supprimer la deuxième phrase. Dans la troisième phrase, supprimer « de la division 5.1 » et ajouter « /catégorie 1, 2 ou 3 » après « groupe d'emballage I, II ou III » et commencer la phrase comme suit : « Aux fins de transport, dans le cas de matières solides représentant plus d'une caractéristique de danger, ... » et supprimer les parenthèses.
- 34.3.2 [Première modification sans objet en français]. [Modification de la deuxième phrase sans objet en français]. Dans la troisième phrase, supprimer « de la division 5.1 » et après « groupe d'emballage I, II ou III », ajouter « /catégorie 1, 2 ou 3 ». Ajouter au début de la phrase ainsi modifiée « pour le transport, dans le cas de matières liquides présentant plus d'une caractéristique de danger » et supprimer la parenthèse à la fin de la phrase.
- 34.4 Remplacer « matières » par « matières solides et liquides ».
- 34.4.1.1 Dans la dernière phrase, après « groupes d'emballage I ou II », ajouter « /catégories 1 ou 2 ».
- 34.4.1.2.6 Dans la première phrase, supprimer « , telle qu'elle doit être transportée, ».

- 34.4.1.3.1 Dans la deuxième phrase, remplacer « qu'elle aura lors du transport (voir le » par « prescrite au » et supprimer la parenthèse après 34.4.1.2.6.
- 34.4.1.3.3 Dans la dernière phrase, ajouter « /catégorie » après « groupe d'emballage » et remplacer « dans la division 5.1 » par « comme matière solide comburante ».
- 34.4.1.4.2 Au début du premier alinéa, après « Groupe d'emballage I », ajouter « /catégorie 1 ».
- Au début du deuxième alinéa, après « Groupe d'emballage II », ajouter « /catégorie 2 » et à la fin, ajouter après « groupe d'emballage I » « /catégorie 1 ».
- Au début du troisième alinéa, après « Groupe d'emballage III », ajouter « /catégorie 3 » et à la fin, après « groupes d'emballage I et II », ajouter « /catégories 1 et 2 ».
- Au début du quatrième alinéa, remplacer « Matière exclue de la division 5.1 » par « Matière non classée comme matière solide comburante ».
- Dans la dernière phrase, entre « Dans le cas » et « des matières », ajouter « de la détermination de l'ordre de prépondérance des dangers aux fins du transport ».
- 34.4.1.5 Dans la colonne « Résultat », après « Groupe d'emballage I », ajouter « /catégorie 1 » (une fois), après « Groupe d'emballage II », ajouter « /catégorie 2 » (huit fois), après « Groupe d'emballage III », ajouter « /catégorie 3 » (deux fois) et remplacer « 5.1 » par « matière solide comburante » (quatre fois).
- Dans la note a), après « groupe d'emballage II », ajouter « /catégorie 2 », dans la note b), ajouter « comme matière solide comburante » et dans la note c), après « groupe d'emballage III », ajouter « /catégorie 3 ».
- 34.4.2.1 Dans la note 2) au présent paragraphe, à la fin de la première phrase, remplacer « des propriétés comburantes de ces matières » par « de leurs propriétés comburantes ».
- 34.4.2.4.2 Au début du premier alinéa, après « Groupe d'emballage I », ajouter « /catégorie 1 ».
- Au début du deuxième alinéa, après « Groupe d'emballage II », ajouter « /catégorie 2 » et à la fin, après « groupe d'emballage I », ajouter « /catégorie 1 ».
- Au début du troisième alinéa, après « Groupe d'emballage III », ajouter « /catégorie 3 » et à la fin, après « groupes d'emballage I et II », ajouter « /catégories 1 et 2 ».
- Au début du quatrième alinéa, remplacer « Matière exclue de la division 5.1 » par « Matière non classée comme matière solide comburante ».
- Dans la dernière phrase, entre « Dans le cas » et « des matières », ajouter « de la détermination de l'ordre de prépondérance des dangers aux fins du transport ».
- 34.4.2.5 Dans la colonne « Résultat », après « Groupe d'emballage I », ajouter « /catégorie 1 » (une fois). Après « Groupe d'emballage II », ajouter « /catégorie 2 » (quatre fois), après « Groupe d'emballage III », ajouter « /catégorie 3 » (trois fois) et remplacer « 5.1 » par « matière liquide comburante » (cinq fois).
- Note b, [modification sans objet en français], ajouter à la fin de la note « (voir section 2.0.3 du Règlement type) ».
- 34.4.3 Sans objet en français.

- 34.4.3.1 Dans la dernière phrase du premier alinéa, après « groupe d’emballage III », ajouter « /catégorie 3 » et après « groupes d’emballage I et II », ajouter « /catégories 1 et 2 ».
- 34.4.3.2.2 Dans la dernière phrase, après « groupe d’emballage III », ajouter « /catégorie 3 ».
- 34.4.3.2.3 Dans la dernière phrase, après « groupe d’emballage III », ajouter « /catégorie 3 ».
- 34.4.3.4 Dans le tableau, après « groupe d’emballage I », ajouter « /catégorie 1 », après « groupe d’emballage II », ajouter « /catégorie 2 » et après « groupe d’emballage III », ajouter « /catégorie 3 ».
- 34.4.3.5.4 Dans la première phrase, supprimer « pour le transport » et après « groupes d’emballage », ajouter « /catégories ».
- Au début du premier alinéa, après « Groupe d’emballage I », ajouter « /catégorie 1 ».
- Au début du deuxième alinéa, après « Groupe d’emballage II », ajouter « /catégorie 2 » et à la fin, ajouter après « groupe d’emballage I » « /catégorie 1 ».
- Au début du troisième alinéa, après « Groupe d’emballage III », ajouter « /catégorie 3 » et à la fin, après « groupes d’emballage I et II », ajouter « /catégories 1 et 2 ».
- Au début du quatrième alinéa, remplacer « Matière exclue de la division 5.1 » par « Matière non classée comme matière solide comburante ».
- Dans la dernière phrase, entre « Dans le cas » et « des matières », ajouter « de la détermination de l’ordre de prépondérance des dangers aux fins du transport ». Supprimer le reste du paragraphe.
- 34.4.3.6 Titre de la troisième colonne : remplacer « Groupe d’emballage résultant » par « Résultat ». Remplacer « I » par « Groupe d’emballage I/catégorie 1 » (trois fois), remplacer « II » par « Groupe d’emballage II/catégorie 2 » (quatre fois), « III » par « Groupe d’emballage III/catégorie 3 » (deux fois), et remplacer « dans la Division 5.1 » par « matière solide comburante » (trois fois).
- Dans la note a), ajouter « /catégorie 2 » à la fin.
- Dans la note b), ajouter « /catégorie 3 » à la fin.

Section 36 Après « Réserve » supprimer le reste de la phrase.

Section 37 Dans le titre, remplacer « DE LA CLASSE 8 » par « CORROSIVES POUR LES MÉTAUX ».

37.1.1 Dans la première phrase, supprimer « ONU », remplacer « classement des matières corrosives de la classe 8 » par « classement des matières corrosives pour les métaux » et, à la fin du paragraphe, après « Règlement type », ajouter « et au chapitre 2.16 du SGH ». La suite du paragraphe devient le paragraphe 37.1.2 avec les modifications suivantes :

Nouveau paragraphe 37.1.2.

Après « 404 », ajouter « ou 435 » et après « Règlement type », ajouter « et au chapitre 3.2 du SGH ».

Ajouter un nouveau paragraphe ainsi libellé :

« 37.1.3 Au moment d’attribuer un groupe d’emballage à une matière ou un mélange de matières, conformément au paragraphe 2.8.2.2 du chapitre 2.8 du Règlement type, il faut tenir compte des cas d’exposition accidentelle qui ont été rapportés. En l’absence de tels cas, la détermination du groupe d’emballage doit être fondée sur les résultats des expériences effectuées conformément aux Directives 404 ou 435 de l’OCDE. Une matière ou un mélange de matières qui sont classés comme non corrosifs d’après les Directives 430 ou 431 de l’OCDE

peuvent être considérés comme non corrosifs pour la peau aux fins de classement sans épreuve supplémentaire. ».

37.2.1 Dans la première phrase, remplacer « Les nouveaux produits présentés » par « Les nouvelles matières présentées » et après « Règlement type », ajouter « et au paragraphe 2.16.2 du SGH ». À la fin de la deuxième phrase, supprimer « avec des rubriques existantes ». Supprimer la troisième phrase.

37.3 À la fin du paragraphe, supprimer « pour le transport ».

37.4.1.1 Remplacer « au cours du transport en tant que marchandise dangereuse de la classe 8 » par « en tant que matière corrosive pour les métaux » et après « groupe d'emballage III », ajouter « / catégorie 1 ».

Section 38 Dans le titre, ajouter « AUX MATIÈRES ET OBJETS DE TRANSPORT DE » avant « DE LA CLASSE 9 ».

38.1 À la fin du paragraphe, ajouter « de transport » avant « de la classe 9 ».

38.2.1.1 Sans objet en français.

38.2.3.1 Sans objet en français.

38.2.3.2 Sans objet en français.

38.2.3.3 Sans objet en français.
